



**BNP PARIBAS**

**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
MIXTE**

**13 mai 2025**

**RECLAIM FINANCE**

## QUESTIONS ÉCRITES POSÉES PAR RECLAIM FINANCE

### 1<sup>ère</sup> question :

#### **Ratio de financement à l'énergie**

Depuis l'année dernière, [BNP Paribas publie le ratio](#) de ses expositions de crédits aux énergies fossiles (charbon, exploration-production pétrole & gaz, raffinage de pétrole) rapportées à ses expositions de crédit aux énergies dites bas-carbones (renouvelables et nucléaire) et [affiche l'ambition](#) d'atteindre une répartition entre "bas-carbone" et "fossile" respectivement 90% et 10% d'ici 2030.

La [récente publication](#) de l'Institut Louis Bachelier (ILB) présente les bases méthodologiques pour calculer efficacement un tel ratio. Trois écarts notables apparaissent avec la méthodologie appliquée par BNP Paribas. D'après l'ILB, un ratio permettant de mesurer efficacement le verdissement des flux financiers devrait à minima :

- Couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies fossiles, de l'exploration-production jusqu'à l'utilisation finale ;
- Prendre en compte l'ensemble des financements, notamment les émissions d'obligations, avec une approche par flux ;
- Intégrer à la partie "soutenable" du ratio les financements aux réseaux électriques et au stockage, tout en excluant les technologies liées aux fossiles et la bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants).

Les deux premiers points sont également l'approche retenue par BloombergNEF (BNEF) dans ses rapports sur les "Energy Supply Banking Ratio" dont [la troisième édition](#) a été publiée en janvier dernier. Une méthode endossée par Santander qui [se revendique du ratio](#) ainsi calculé par BNEF dans ses publications. JPMorgan Chase a d'ailleurs [publié son ratio](#) en décembre dernier, en y intégrant les obligations.

**De son côté, BNP Paribas compte-t-elle poursuivre dans son rôle de leadership sur le sujet et appliquer les recommandations de l'ILB, notamment les trois points cités ci-avant, et renforcer la méthodologie de son ratio ?**

#### **Réponse du Conseil d'administration**

Nous suivons attentivement tous les travaux en cours autour des ratios qui comparent la part d'énergie bas carbone à la part d'énergie fossile financées, que vous appelez les ratios d'approvisionnement énergétique, et en premier lieu ceux de l'Agence Internationale de l'énergie avec laquelle plusieurs institutions financières, dont BNP Paribas, mènent des travaux pour définir les indicateurs les plus appropriés. Nous avons également pris connaissance avec grand intérêt des travaux de BloombergNEF sur l'Energy Supply Banking Ratio, et de la publication de l'Institut Louis Bachelier.

La multiplicité de ces publications reflète à la fois l'importance du sujet et la complexité inhérente à la définition d'indicateurs pertinents et matures qui auraient pour objectif de déterminer la trajectoire à suivre pour assurer la transition et de comparer entre eux les objectifs des institutions financières.

L'objectif de BNP Paribas d'avoir en 2030 dans son portefeuille de crédit à la production d'énergie 90 % d'énergies bas carbone (40 milliards d'euros de financements) et seulement 10% d'énergies fossiles est de nature différente : il nous permet de piloter et de rendre compte avec précision de la transformation des financements liés à la production d'énergie. Il n'a pas vocation à être comparé aux ratios que vous mentionnez qui sont fondamentalement différents : ce sont des ratios de flux, portant sur un autre périmètre, et ayant comme objectif de comparer les banques entre elles.

Ce ratio 90/10 a été conçu en cohérence avec la stratégie du Groupe, adoptée en 2023, de ne plus accorder de financements dédiés à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers et de réduire les financements à l'exploration production pétro-gazière. BNP Paribas a choisi de se concentrer sur l'amont de la chaîne de valeur car les capacités de production d'énergie déterminent à leur tour les infrastructures en aval de la chaîne de valeur.

Il est également aligné avec la stratégie de BNP Paribas concernant le type de produits financiers pris en compte pour le calculer. En effet, le Groupe priorise la transition de son portefeuille de crédits qu'il a la capacité de piloter grâce au dialogue rapproché qu'il entretient avec chacun de ses clients. En outre, le ratio de BNP Paribas est calculé en stock et non en flux. Il est d'ailleurs plus ambitieux puisqu'il est nécessairement plus carboné en stock qu'en flux dans la mesure où il inclut des crédits antérieurs aux engagements que nous avons pris en 2023.

Au demeurant, notre stratégie de transition va bien au-delà de ce seul objectif 90/10 sur la production d'énergie. Les activités de marché sont prises en compte dans la stratégie de réallocation des financements du groupe. Ainsi, BNP Paribas n'accorde pas de financements dédiés à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, quelles qu'en soient les modalités et donc y compris dans le cadre d'activités de marché de capitaux. De plus, BNP Paribas s'abstient de participer aux émissions d'obligations conventionnelles des entreprises du secteur pétrolier et gazier actives dans l'exploration-production et ce depuis février 2023 (et les filiales du Groupe, BNPPAM et Cardif, s'abstiennent d'investir dans ce type d'obligations). Enfin, notre stratégie s'appuie sur des objectifs très ambitieux d'accompagnement de nos clients vers une économie bas-carbone de 200 Mds€ cumulés de financements dédiés pour la période 2022-2025<sup>1</sup>. Cet objectif comprend tous types de financement : crédits, émissions obligataires, ainsi que le soutien apporté sous forme de placements privés d'obligations, de conseil financier et d'introductions en Bourse, pour des projets liés à la production d'énergie bas-carbone, mais aussi aux réseaux électriques, au stockage et à l'hydrogène vert. Par ailleurs, pour l'année 2024, BNP Paris se positionne au 1<sup>er</sup> rang mondial pour les obligations vertes, ce qui était déjà le cas en 2023, avec 27,9 milliards de dollars, et N°1 sur les obligations et crédits durables avec 69,2 milliards de dollars (source : Dealogic 2024).

Vous mentionnez enfin la partie « soutenable » de ce que devrait selon vous comprendre un ratio « green to brown », en évoquant à la fois les technologies qui devraient ou non y figurer, et l'étendue de la chaîne de valeur qui devrait être couverte. En l'absence de consensus sur ce que sont les technologies « soutenables », « bas carbone » ou encore « propres », nous avons fait le choix d'une définition plus restrictive que celle des « énergies propres » de l'AIE qui intègre toutes les technologies peu ou pas émissives. Ainsi nous n'intégrons dans notre définition de la partie bas carbone de notre objectif de 90% en 2030 que les énergies renouvelables, c'est-à-dire les énergies éolienne et marine, le solaire photovoltaïque, le solaire à concentration, l'hydraulique, la géothermie et les bioénergies (incluant biocarburants sauf de 1<sup>re</sup> génération), et l'énergie d'origine nucléaire.

Enfin, vous mentionnez le sujet du financement des batteries de stockage d'énergie et des lignes de transmission que vous recommandez d'inclure dans la partie soutenable du ratio. Il est déjà largement couvert dans notre objectif de 90% d'énergies bas carbone en 2030, car cette partie de la chaîne de valeur est souvent incluse dans des projets plus globaux de production d'électricité. C'est par exemple le cas de notre financement de 1,7 milliard de dollars au projet Bellefield en Californie, développé par AES Clean Energy et qui combine une centrale photovoltaïque de 500 MW et un système de stockage d'énergie par batterie de 500 MW. C'est également le cas de notre participation au projet Akaysha Energy en Australie pour la construction d'un des plus grands systèmes de stockage par batterie au monde. Ces financements seraient très difficiles à isoler des projets de production.

---

<sup>1</sup> A fin 2024, nous avons déjà atteint 179 Mds€, soit une croissance de 73% par rapport au montant 2023.

## 2<sup>ème</sup> question :

### **Charbon métallurgique**

Sortir des énergies fossiles implique de mettre fin à l'expansion du charbon, aussi bien thermique que métallurgique. Votre banque a été parmi les premières à reconnaître l'enjeu climatique que représente le charbon métallurgique, en s'engageant à ne plus financer de nouveaux projets de mines dans ce secteur. Toutefois, pour réellement mettre un terme à l'expansion de cette filière, il est nécessaire d'aller plus loin, en arrêtant aussi le financement des entreprises qui continuent de développer de tels projets. Cela est d'autant plus important que les [financements directs de projets représentent une part minime des financements alloués à ce secteur](#).

En l'état actuel, il vous est en effet toujours possible de financer des développeurs de charbon métallurgique comme [Mitsubishi, que vous avez soutenu ces dernières années](#) et qui prévoit notamment l'extension de la [mine de Peak Downs en Australie, prolongeant sa durée de vie jusqu'en 2116](#), dans le cadre de la BHP Mitsubishi Alliance (BMA). BMA prévoit également d'étendre les mines de Saraji East et Caval Ridge, qui [émettraient à elles deux 829 Mt de CO2 sur leur durée de vie](#), soit l'équivalent des émissions d'une centrale charbon moyenne sur 119 ans.

**A la lumière de ces éléments, comptez-vous adopter un engagement à ne plus financer les entreprises qui développent de nouveaux projets de charbon métallurgique, et non seulement les projets eux-mêmes ?**

### Réponse du Conseil d'administration

Pleinement conscient que le charbon a un impact majeur sur le climat, le Groupe BNP Paribas mène depuis plusieurs années une politique volontariste en la matière.

Ainsi, après avoir cessé dès 2017 de financer des centrales au charbon (quel que soit le niveau d'émissions), le Groupe s'est engagé en 2020, à travers ses politiques publiques, à sortir du financement de l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne et d'ici 2040 dans le reste du monde.

En 2023, BNP Paribas a fait le choix de renforcer sa démarche en excluant le financement aux projets dédiés à l'extraction de charbon métallurgique et en mettant à jour sa politique sectorielle dédiée à l'industrie minière en ce sens. Ainsi, nous ne fournissons déjà plus aucun produit ou service financier aux projets de charbon thermique ou métallurgique, qu'il s'agisse de nouvelles mines de charbon pour l'expansion de mines existantes ou d'infrastructures connexes.

En conséquence, notre exposition au secteur du charbon est résiduelle et en baisse continue. Au 30 septembre 2024, l'extraction de charbon représentait moins de 0,4% des financements accordés par le Groupe à la production d'énergies fossiles (contre 1% fin 2021).

Nous ne commentons pas de situations particulières d'entreprises, mais s'agissant des acteurs diversifiés auxquels vous faites référence, qu'il s'agisse de sociétés minières qui produisent des minerais essentiels à la transition énergétique (lithium, cobalt, cuivre, etc.) ou de conglomérats type *sogo susha* japonais avec un large éventail d'activités (construction d'infrastructures, véhicules, agro-industrie, logistique, production d'acier, etc.), dans les deux cas, le charbon ne représente qu'une part limitée de leurs activités. Aussi, à date, nous n'envisageons pas de nouvelle mise à jour de notre politique sectorielle dédiée à l'industrie minière.